



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 décembre 2025**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 19 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°43**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 23 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h00, Mme Ayse TARI par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Patrick BROQUERIE, Mme Christine DEFFONTAINE par M. Sébastien BRAZ, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL

**Etaient absents :** Mme Aïcha RAZOUKI, Mme Stéphanie PERRIER, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Motion pour la préservation des financements des Missions Locales et la protection de l'accompagnement des jeunes**

Le Conseil Municipal,

Monsieur le Maire expose :

Considérant que les Missions Locales sont le premier réseau d'accompagnement pour l'emploi, l'insertion et l'autonomie des jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap), avec plus de 1,1 million de jeunes accompagnés chaque année.

Ce sont 6 800 lieux d'accueil sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin, qui constituent le premier service de proximité, dans nos collectivités, où le maintien de l'accès aux droits reste un défi quotidien.

En Corrèze, cela représente plus de 4 700 jeunes accompagnés chaque année grâce à un maillage territorial important, dont près de 1 600 à la Mission Locale Tulle Centre-Corrèze.

Considérant que les financements des missions locales sont en baisse constante depuis 3 ans et que le projet de Loi de Finances pour 2026 prévoit une nouvelle baisse de 13%, ce qui se traduira par :

- Une suppression d'environ 1 800 postes : moins de conseillers pour proposer un accompagnement de qualité aux jeunes

- 11 160 jeunes en moins accompagnés dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeunes, un dispositif clé pour leur insertion et qui a fait ses preuves
- 53 millions d'euros en moins sur 2 ans pour les aides financières ponctuelles aux jeunes, pourtant précieuses pour répondre aux urgences et lever les difficultés

Considérant que cette décision entrainera une baisse de l'accompagnement et une précarisation supplémentaire de ces jeunes alors même que le nombre de « premier accueil » est en augmentation constante.

Considérant que cette décision aura comme conséquence pour les entreprises moins d'accompagnements aux recrutements, des délais d'appariement plus longs et une diminution de l'appui aux filières en tension.

Considérant que cette décision s'ajoute à d'autres atteintes à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des personnes les plus précaires, telles que :

- La baisse de financement des chantiers et entreprises et d'insertion,
- La baisse très importante des emplois aidés qui constituent souvent la première marche pour les personnes très éloignées de l'emploi, permettant la resocialisation et la mise en place d'un accompagnement renforcé.
- La fragilisation de l'alternance avec la suppression de l'aide à l'embauche des apprentis.
- La baisse très importante des services civiques

Face à cette situation, les élus de la Ville de Tulle appellent le Gouvernement et le Parlement à un renforcement ou un maintien des financements alloués au Réseau des Missions Locales et plus généralement à l'accompagnement des jeunes.

ADOPTÉE à l'unanimité

 Le Maire,  
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

  
Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le :  
Date et ref de l'accusé de réception :

04 DEC. 2025  
04 DEC. 2025

D43\_02122025